

# Annexe au Courrier Privilège de mai 2020

## Activité partielle - Activation du paramétrage

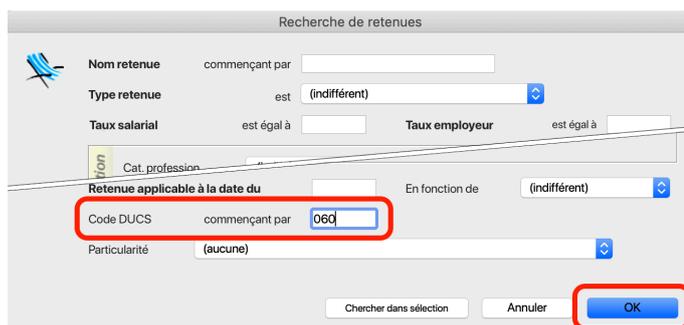
Cette fiche technique vous permet d'activer le paramétrage de l'activité partielle si vous n'aviez pas déjà utilisé le dispositif en mars ou en avril.

Le paragraphe 1 concerne tous les employeurs.

Le paragraphe 2 n'est à suivre que par ceux ayant des salariés fiscalement étrangers placés en activité partielle. Le paragraphe 3 n'est à suivre que pour ceux dont l'établissement est situé en Alsace-Moselle.

### 1. Paramétrage standard

#### 1.1. Retenues



Recherche de retenues

Nom retenue commençant par [ ]

Type retenue est (indifférent)

Taux salarial est égal à [ ] Taux employeur est égal à [ ]

Cat. professionnelle [ ]

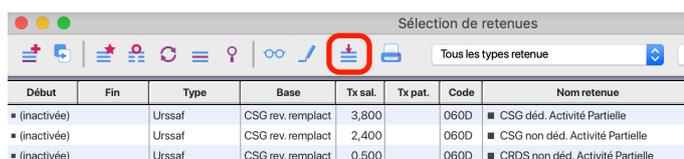
Retenue applicable à la date du [ ] En fonction de (indifférent)

Code DUCS commençant par **060**

Particularité (aucune)

Chercher dans sélection Annuler **OK**

- Menu *Paramètres > Paramétrage de la paie > Retenues*
- Cliquer sur la loupe 
- Effectuer la recherche *Code DUCS commençant par 060D*
- Valider par OK



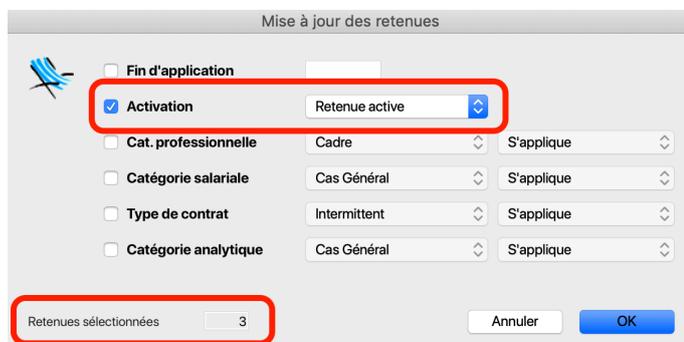
Sélection de retenues

Tous les types retenue

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue
■ (inactivée)		Urssaf	CSG rev. remplact	3,800		060D	■ CSG déd. Activité Partielle
■ (inactivée)		Urssaf	CSG rev. remplact	2,400		060D	■ CSG non déd. Activité Partielle
■ (inactivée)		Urssaf	CSG rev. remplact	0,500		060D	■ CRDS non déd. Activité Partielle

Une liste de 3 retenues inactives apparaît à l'écran.

- Sélectionner les 3 retenues
- Cliquer sur l'icône de mise à jour 
- Cocher *Activation* et choisir *Retenue active*
- Vérifier en bas que 3 retenues sont bien sélectionnées
- Valider avec OK puis valider l'alerte de confirmation



Mise à jour des retenues

Fin d'application [ ]

**Activation** Retenue active

Cat. professionnelle Cadre S'applique

Catégorie salariale Cas Général S'applique

Type de contrat Intermittent S'applique

Catégorie analytique Cas Général S'applique

Retenues sélectionnées **3** Annuler **OK**

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

Recherche de retenues

Nom retenue commençant par

Type retenue est (indifférent)

Taux salarial est égal à  Taux employeur est égal à

Cat. professionnelle

Retenue applicable à la date du  En fonction de (indifférent)

Code DUCS commençant par

Particularité (aucune)

Chercher dans sélection Annuler

- Cliquer de nouveau sur la loupe 
- Effectuer la recherche  
Code DUCS commençant par 616
- Valider par OK

Sélection de retenues

Tous les types retenue

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue
■ (inactivée)		Urssaf	CSG écrit. déduct	100,000		616P	■ CSG déductible - écartement
■ (inactivée)		Urssaf	CSG écrit. non dé	100,000		616P	■ CSG/CRDS non. déd. - écartement

Une liste de 2 retenues inactives apparaît à l'écran.

- Sélectionner les 2 retenues
- Cliquer sur l'icône de mise à jour 

Mise à jour des retenues

Fin d'application

Activation Retenue active

Cat. professionnelle Cadre  S'applique

Catégorie salariale Cas Général  S'applique

Type de contrat Intermittent  S'applique

Catégorie analytique Cas Général  S'applique

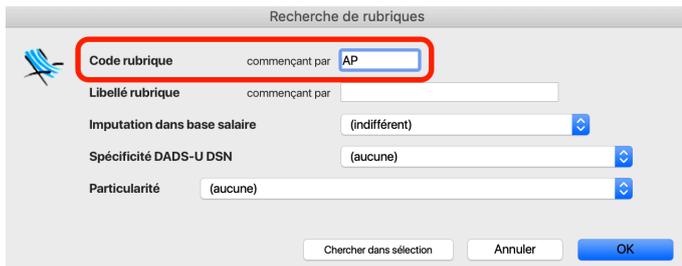
Retenues sélectionnées  Annuler

- Cocher *Activation* et choisir *Retenue active*
- Vérifier en bas que 2 retenues sont bien sélectionnées
- Valider avec OK puis valider l'alerte de confirmation

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

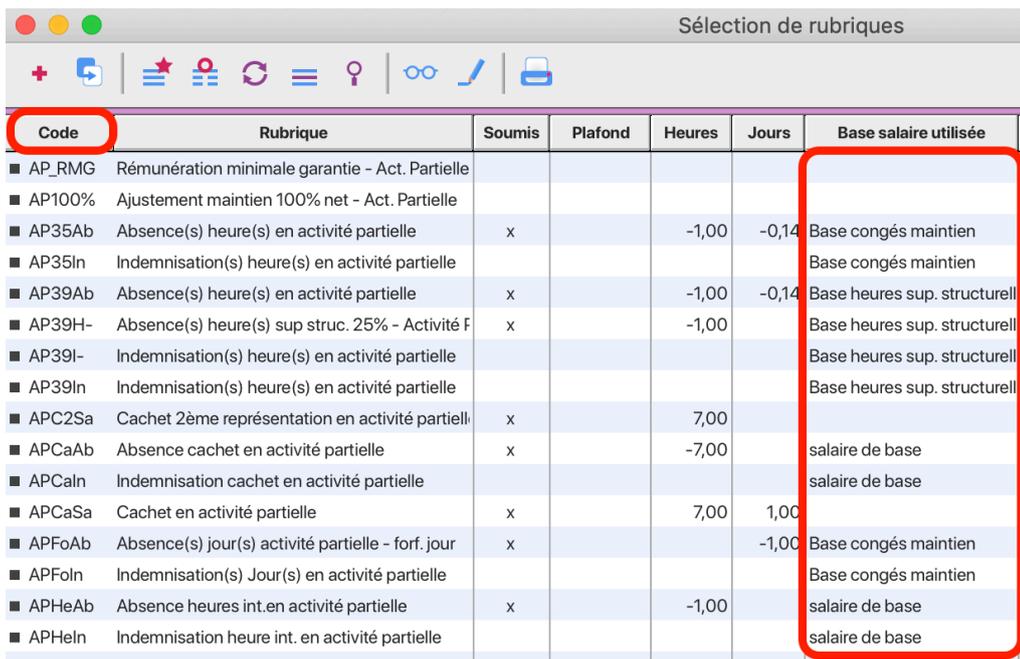
Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

## 1.2. Rubriques de paie



- Menu *Paramètres > Rubriques de paie > Rubriques*
- Cliquer sur la loupe 
- Effectuer la recherche *Code rubrique commençant par AP*
- Valider par OK

Une liste de 15 rubriques inactives apparaît à l'écran.



Code	Rubrique	Soumis	Plafond	Heures	Jours	Base salaire utilisée
■ AP_RMG	Rémunération minimale garantie - Act. Partielle					
■ AP100%	Ajustement maintien 100% net - Act. Partielle					
■ AP35Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14	Base congés maintien
■ AP35In	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle					Base congés maintien
■ AP39Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14	Base heures sup. structurell
■ AP39H-	Absence(s) heure(s) sup struc. 25% - Activité F	x		-1,00		Base heures sup. structurell
■ AP39I-	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle					Base heures sup. structurell
■ AP39In	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle					Base heures sup. structurell
■ APC2Sa	Cachet 2ème représentation en activité partielle	x		7,00		
■ APCaAb	Absence cachet en activité partielle	x		-7,00		salaire de base
■ APCaIn	Indemnisation cachet en activité partielle					salaire de base
■ APCaSa	Cachet en activité partielle	x		7,00	1,00	
■ APFoAb	Absence(s) jour(s) activité partielle - forf. jour	x			-1,00	Base congés maintien
■ APFoIn	Indemnisation(s) Jour(s) en activité partielle					Base congés maintien
■ APHeAb	Absence heures int.en activité partielle	x		-1,00		salaire de base
■ APHeIn	Indemnisation heure int. en activité partielle					salaire de base

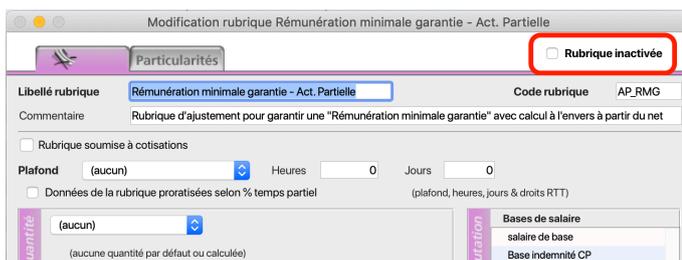
Cliquer sur l'entête de colonne *Code* pour les trier comme sur la photo ci-dessus.

Seules certaines des rubriques vous seront utiles :

- la rubrique AP\_RMG concerne tous les employeurs
- la rubrique AP100% concerne les employeurs qui pratiquent un maintien complémentaire (de 84 à 100% du net)
- les rubriques AP35.. concernent les paies classiques de salariés permanents
- les rubriques AP39.. concernent les paies de salariés permanents à 169h
- les rubriques APC... concernent les paies d'artistes intermittents en cachets
- les rubriques APFo.. concernent les paies de salariés en contrat de forfait jours
- les rubriques APHe.. concernent les paies d'intermittents en heures

Pour les rubriques dont vous avez besoin, vérifier le cas échéant dans la colonne *Base salaire utilisée*, qu'une base de salaire est bien indiquée comme sur la photo d'écran ci-dessus

Si son libellé est légèrement différent il n'y a pas de soucis. Si la colonne est vide, nous vous conseillons de contacter le service Maintenance.



- Ouvrir la première des rubriques dont vous avez besoin
- Cliquer sur les lunettes pour passer en modification
- Décocher *Rubrique inactivée* et valider avec OK
- Reproduire la manipulation pour toutes les rubriques dont vous avez besoin

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

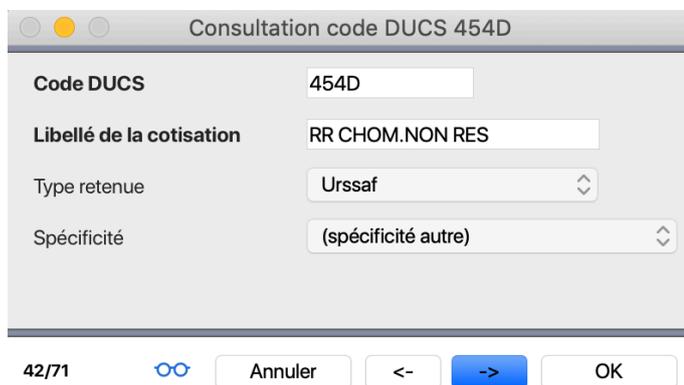
## 2. Salariés fiscalement étrangers

**Ce paragraphe n'est à suivre que par les utilisateurs ayant des salariés fiscalement étrangers placés en activité partielle.**

Pour les salariés fiscalement étrangers, une cotisation maladie supplémentaire est due sur l'indemnité d'activité partielle. Son taux est fixé à 2,80% (à ce jour aucun taux réduit spécifique aux artistes n'a été annoncé).

Cette fiche décrit un paramétrage possible. **Pour le mettre en oeuvre il convient au préalable de s'assurer que la société n'est pas concernée par le forfait social à 16% sur la période d'activité partielle (aucune retenue n'est active avec le code DUCS 480D). Dans le cas contraire on pourra par exemple opter pour la création de retenues sur montant fixe.**

### 2.1. Création du Code DUCS



Consultation code DUCS 454D

Code DUCS: 454D

Libellé de la cotisation: RR CHOM.NON RES

Type retenue: Urssaf

Spécificité: (spécificité autre)

42/71 [OK] [Annuler] [←] [→]

- Menu *Paramètres*  
*Paramétrage de la paie > Codes DUCS*
- Ajouter le code 454D tel que sur la photo ci-contre

### 2.2. Création de la retenue



Recherche de retenues

Nom retenue commençant par: [ ]

Type retenue est: (indifférent)

Taux salarial est égal à: [ ] Taux employeur est égal à: [ ]

Cat. profession: [ ]

Retenue applicable à la date du: [ ] En fonction de: (indifférent)

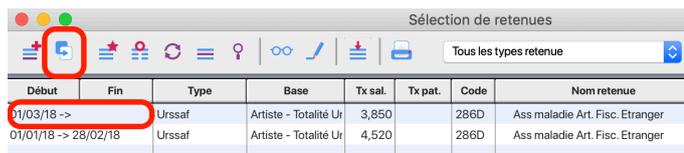
Code DUCS commençant par: 286D

Particularité: (aucune)

[Chercher dans sélection] [Annuler] [OK]

- Menu *Paramètres > Paramétrage de la paie > Retenues*
- Cliquer sur la loupe 
- Effectuer la recherche  
*Code DUCS commençant par 286D*
- Valider par OK

*Si aucune retenue n'apparaît, refaire la recherche sur le code 206D.*



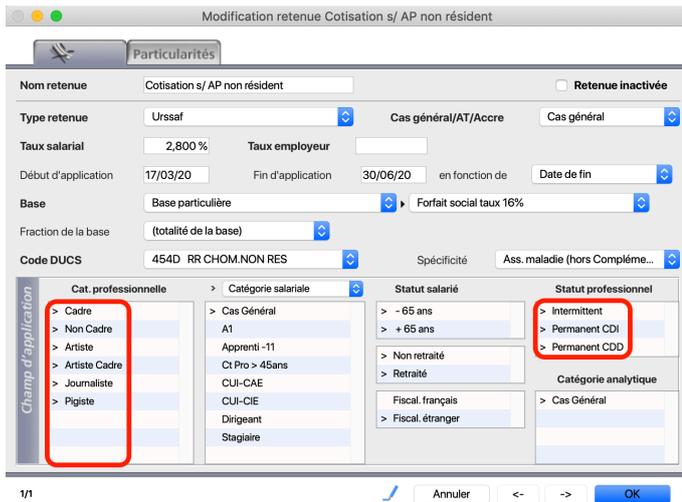
Sélection de retenues

Tous les types retenue

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue
01/03/18 ->		Urssaf	Artiste - Totalité Ur	3,850		286D	Ass maladie Art. Fisc. Etranger
01/01/18 ->	28/02/18	Urssaf	Artiste - Totalité Ur	4,520		286D	Ass maladie Art. Fisc. Etranger

- Sélectionner la retenue en cours d'application

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

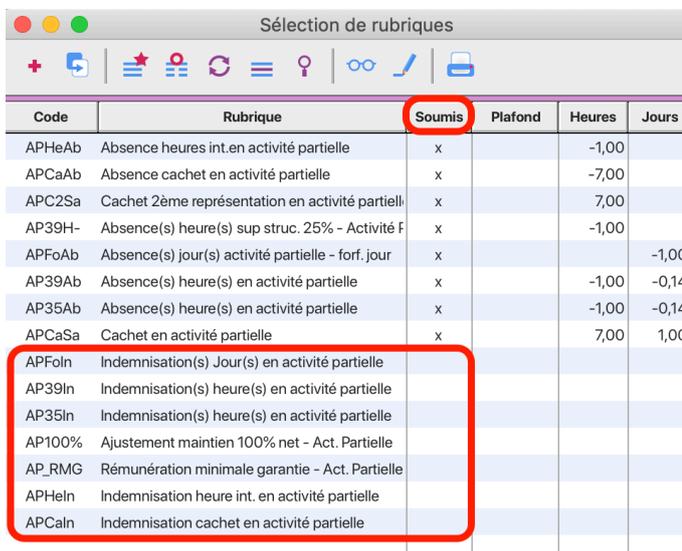


- Cliquer sur l'icône *Dupliquer*  et choisir "Duplication de retenue"
- Valider les deux message d'alerte
- Modifier la nouvelle retenue comme indiqué
  - Nom retenue : Cotisation s/ AP non résident
  - Taux salarial : 2,80
  - Début et fin d'application : restreindre à la période prévue d'activité partielle
  - Base : Base particulière > Forfait social taux 16%
  - Code DUCS : 454D
  - Cat. professionnelle : cocher toutes les catégories
  - Statut professionnel : cocher les 3 types contrat

## 2.3. Ajustement des rubriques de paie



- Menu *Paramètres > Rubriques de paie > Rubriques*
- Cliquer sur la loupe 
- Effectuer la recherche *Code rubrique commençant par AP*
- Valider par OK



Code	Rubrique	Soumis	Plafond	Heures	Jours
APHeAb	Absence heures int.en activité partielle	x		-1,00	
APCaAb	Absence cachet en activité partielle	x		-7,00	
APC2Sa	Cachet 2ème représentation en activité partielle	x		7,00	
AP39H-	Absence(s) heure(s) sup struc. 25% - Activité F	x		-1,00	
APFoAb	Absence(s) jour(s) activité partielle - forf. jour	x			-1,00
AP39Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14
AP35Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14
APCaSa	Cachet en activité partielle	x		7,00	1,00
APFoIn	Indemnisation(s) Jour(s) en activité partielle				
AP39In	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle				
AP35In	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle				
AP100%	Ajustement maintien 100% net - Act. Partielle				
AP_RMG	Rémunération minimale garantie - Act. Partielle				
APHeln	Indemnisation heure int. en activité partielle				
APCaln	Indemnisation cachet en activité partielle				

Une liste de 15 rubriques apparaît à l'écran.

- Cliquer sur l'entête de colonne *Soumis* pour les trier comme sur la photo ci-contre

Les rubriques non soumises sont celles dont nous allons ajuster le paramétrage.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

- Ouvrir la première des retenues non soumises
- Sur l'onglet *Particularités*, cocher *Soumis à base* puis choisir *Forfait social taux 16%*
- Décocher *Rubrique inactivée*
- Valider avec OK
- Reproduire la manipulation pour toutes les rubriques non soumises potentiellement utilisées : APFOIn / AP35In / AP39In / APHeIn / APCaIn AP\_RMG / AP100%

## 2.4. Saisie de la paie

La saisie de la paie est alors identique à celle des autres salariés.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

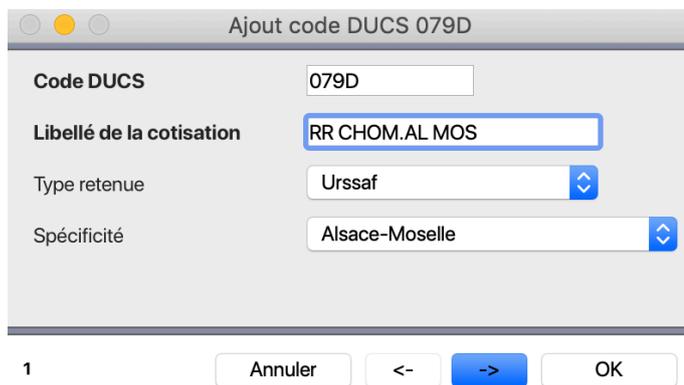
### 3. Entreprises situées en Alsace-Moselle

**Ce paragraphe n'est à suivre que par les utilisateurs dont l'établissement est situé en Alsace-Moselle.**

Pour les salariés relevant du régime local d'Alsace-Moselle, la cotisation maladie supplémentaire est due sur l'indemnité d'activité partielle.

Cette fiche décrit un paramétrage possible. **Pour le mettre en oeuvre il convient au préalable de s'assurer que la société n'est pas concernée par le forfait social à 16% sur la période d'activité partielle (aucune retenue n'est active avec le code DUCS 480D).**

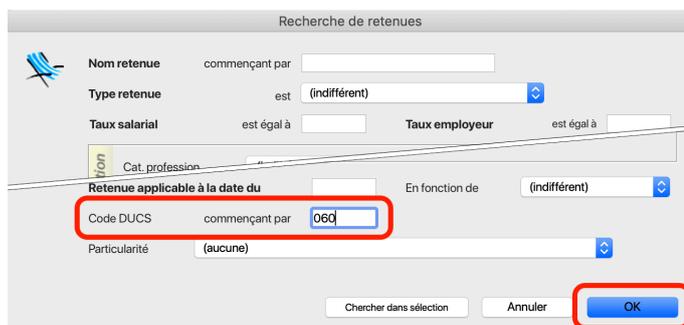
#### 3.1. Création du Code DUCS



A screenshot of a software dialog box titled "Ajout code DUCS 079D". It contains the following fields: "Code DUCS" with the value "079D", "Libellé de la cotisation" with "RR CHOM.AL MOS", "Type retenue" with "Urssaf", and "Spécificité" with "Alsace-Moselle". At the bottom, there are buttons for "Annuler", "<-", "-->", and "OK".

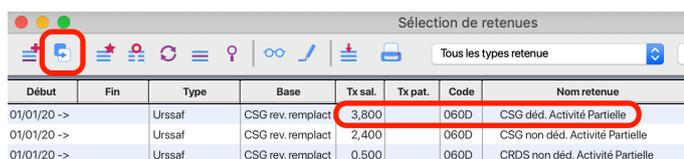
- Menu *Paramètres*  
*Paramétrage de la paie > Codes DUCS*
- Ajouter le code 079D tel que sur la photo ci-contre

#### 3.2. Création de la retenue



A screenshot of a software dialog box titled "Recherche de retenues". It has several search criteria: "Nom retenue" (commençant par), "Type retenue" (est (indifférent)), "Taux salarial" (est égal à), "Taux employeur" (est égal à), "Cat. profession", "Retenue applicable à la date du", "En fonction de" (indifférent), "Code DUCS" (commençant par "060"), and "Particularité" (aucune). At the bottom, there are buttons for "Chercher dans sélection", "Annuler", and "OK".

- Menu *Paramètres > Paramétrage de la paie > Retenues*
- Cliquer sur la loupe 
- Effectuer la recherche  
*Code DUCS commençant par 060D*
- Valider par OK



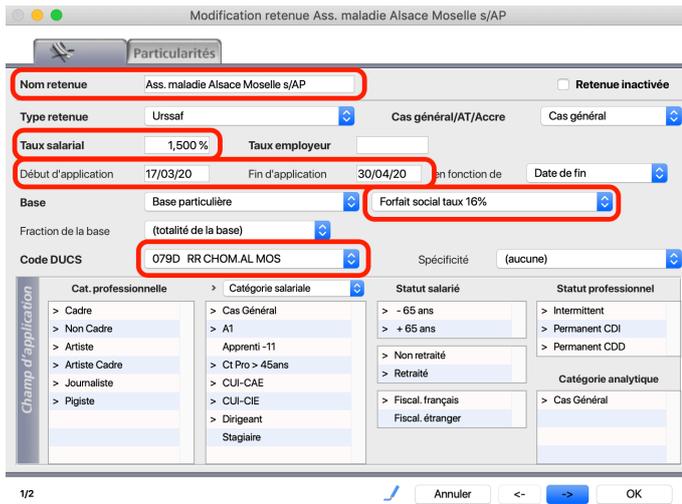
A screenshot of a software window titled "Sélection de retenues" showing a table of results. The table has columns: Début, Fin, Type, Base, Tx sal., Tx pat., Code, and Nom retenue. The first row is highlighted with a red box, showing a CSG deduction for partial activity at a 3,800% rate.

Début	Fin	Type	Base	Tx sal.	Tx pat.	Code	Nom retenue
01/01/20 ->		Urssaf	CSG rev. remplact	3,800		060D	CSG déd. Activité Partielle
01/01/20 ->		Urssaf	CSG rev. remplact	2,400		060D	CSG non déd. Activité Partielle
01/01/20 ->		Urssaf	CSG rev. remplact	0,500		060D	CRDS non déd. Activité Partielle

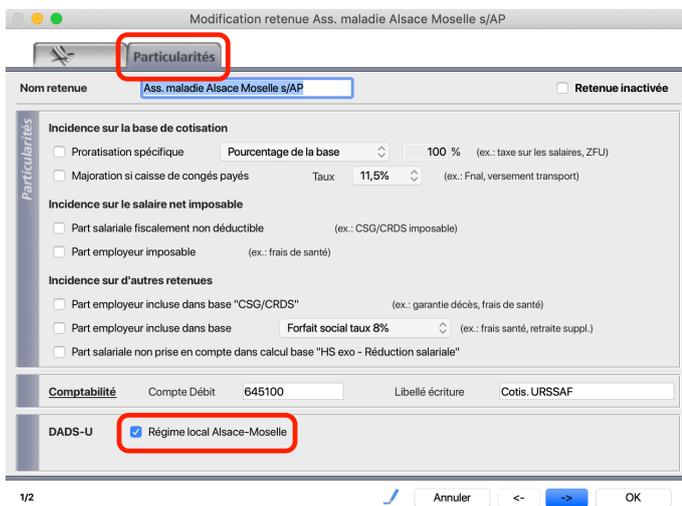
Les 3 retenues de CSG / CRDS sur activité partielle apparaissent.

- Sélectionner la retenue "CSG déd/ Activité Partielle" au taux de 3,800%

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.



- Cliquer sur l'icône *Dupliquer*  et choisir "Duplication de retenue"
- Valider les deux message d'alerte
- Modifier la nouvelle retenue comme indiqué
  - Nom retenue : Ass. maladie Alsace-Moselle s/AP
  - Taux salarial : 1,5
  - Début et fin d'application : restreindre à la période prévue d'activité partielle
  - Base : Base particulière > Forfait social taux 16%
  - Code DUCS : 079D



- Sur l'onglet *Particularités*, cocher l'option *Régime local Alsace-Moselle*
- Valider avec OK

### 3.3. Ajustement des rubriques de paie



- Menu *Paramètres > Rubriques de paie > Rubriques*
- Cliquer sur la loupe 
- Effectuer la recherche *Code rubrique commençant par AP*
- Valider par OK

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

Sélection de rubriques

Code	Rubrique	Soumis	Plafond	Heures	Jours
APHeAb	Absence heures int.en activité partielle	x		-1,00	
APCaAb	Absence cachet en activité partielle	x		-7,00	
APC2Sa	Cachet 2ème représentation en activité partielle	x		7,00	
AP39H-	Absence(s) heure(s) sup struc. 25% - Activité F	x		-1,00	
APFoAb	Absence(s) jour(s) activité partielle - forf. jour	x			-1,00
AP39Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14
AP35Ab	Absence(s) heure(s) en activité partielle	x		-1,00	-0,14
APCaSa	Cachet en activité partielle	x		7,00	1,00
APFoIn	Indemnisation(s) Jour(s) en activité partielle				
AP39In	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle				
AP35In	Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle				
AP100%	Ajustement maintien 100% net - Act. Partielle				
AP_RMG	Rémunération minimale garantie - Act. Partielle				
APHeIn	Indemnisation heure int. en activité partielle				
APCaIn	Indemnisation cachet en activité partielle				

Une liste de 15 rubriques apparaît à l'écran.

- Cliquer sur l'entête de colonne *Soumis* pour les trier comme sur la photo ci-contre

Les rubriques non soumises sont celles dont nous allons ajuster le paramétrage.

Modification rubrique Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle

Rubrique inactivée

Particularités

Libellé rubrique: Indemnisation(s) heure(s) en activité partielle Code rubrique: AP35In

Commentaire: NB : ne pas utiliser pour les "169H" (AP39In) ni pour les "forfaits jours" (APFoIn)

Particularités

Impossible

Soumis CSG/CRDS Base CSG/CRDS revenu remplacement

Soumis à base Forfait social taux 16% (ex.: Perco sous gestion pilotée)

Soumis à base Congés Spectacles  Inclus dans brut Prévoyance

IJ subrogées sécurité sociale Maladie arrêt ≤ 60 jours

Avance ou acompte  Non inclus dans coût employeur (ex.: acomptes)

Soumis à base Royalties

Type rubrique: (aucun)

Comptabilité: Compte 443000 Libellé écriture Indemn heures activité partielle

Détailler par salarié

Option cinéma

Attestation Assedic intermittent Spécificité (aucune)

Attestation Assedic permanent Spécificité (aucune)

DSN Spécificité Activité partielle

11/15 Annuler <- -> OK

- Ouvrir la première des retenues non soumises

- Sur l'onglet *Particularités*, cocher *Soumis à base* puis choisir *Forfait social taux 16%*

- Décocher *Rubrique inactivée*

- Valider avec OK

- Reproduire la manipulation pour toutes les rubriques non soumises potentiellement utilisées : APFoIn / AP35In / AP39In / APHeIn / APCaIn AP\_RMG / AP100%

## 3.4. Saisie de la paie

La saisie de la paie est alors identique aux cas hors Alsace-Moselle

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.